

# MESURES D'AMBIANCE CONTROLE ENVIRONNEMENTAL ET AUTOSURVEILLANCE DES REJETS

## Le contexte

Collectivités : Politique développement durable, agenda 21, vous gérez des sites techniques soumis à une nouvelle réglementation du travail et de l'environnement.

Vos Etablissements sont-ils en conformité ?

Industriels : Au-delà de la stricte conformité réglementaire, les systèmes d'amélioration continue (ISO14001, OHSAS 18001) nécessitent de renforcer les mesures sur site.

## Notre intervention et nos moyens

- Etablir le référentiel des paramètres requis en fonction de vos installations et de réglementation qui s'applique.

<b>Exemple</b>	<b>Code du travail</b>	<b>Environnement</b>
Bruit	80 DB	65 DB
Poussières	10 mg/m <sup>3</sup>	50 mg/m <sup>3</sup>
Lumière	60 LUX	Cf Grenelle à venir
COV et gaz toxiques	Trichlo : VMC = 400mg/m <sup>3</sup>	VTR = 0.5 mg/m <sup>3</sup>

- Définir le protocole d'échantillonnage par site, en fonction des activités ;
- Mesure sur site par notre technicien ;
- Interprétation et rapport.

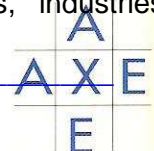
Nous réalisons aussi :

- Prélèvements et analyses des rejets liquides (autosurveillance DRIRE, substances dangereuses Agence de l'eau).
- Prélèvements et analyses d'eau souterraine (piézomètres) ou d'eau de surface.



## Nos références

Depuis dix ans le Cabinet AXE intervient sur tous types de sites publics ou privés, en intérieur ou extérieur : carrières, friches urbaines, ateliers techniques, industries, chantiers navals, déchetteries municipales, voies publiques...



ASSISTANCE & EXPERTISE

